

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

30.11.2005

0068/2005

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Marie Panayotopoulos-Cassiotou, José Ribeiro e Castro, Kathy Sinnott,
Nathalie Griesbeck et Konrad Szymański

sur les nouvelles technologies de l'information et leur impact sur les enfants

Échéance: 1.3.2006

Déclaration écrite sur les nouvelles technologies de l'information et leur impact sur les enfants

Le Parlement européen,

- vu l'article 116 de son règlement,
- A. considérant que les nouvelles technologies peuvent constituer des outils préjudiciables pouvant entraîner des traumatismes irréversibles, surtout pour les mineurs, et qu'elles sont souvent utilisées en l'absence de contrôle parental,
- B. considérant qu'un enfant sur trois est confronté, entre autres, à des images violentes, tant sur internet qu'à la télévision, et qu'entre 2003 et 2004 la pédopornographie sur internet a augmenté de 70%,
- C. considérant la nécessité d'une responsabilité partagée des pouvoirs publics, des médias, des éducateurs et des parents dans le domaine de la consommation des médias et de la protection des enfants,
 1. appelle les acteurs nationaux et communautaires à coordonner la mise en œuvre de programmes d'enseignement spécifiques et de campagnes d'information sur les dangers des nouvelles technologies, et à inviter les fournisseurs d'accès à internet à fournir des logiciels de contrôle parental gratuits et les hébergeurs de sites à procéder à un filtrage automatique des sites;
 2. encourage la Commission à stimuler l'échange, entre États membres, de bonnes pratiques sur les nouvelles technologies et la protection des enfants et à promouvoir la création de moyens de signalement et de dépôt de plaintes,
 3. invite la Commission à inclure les atteintes aux droits des enfants parmi les cybercrimes à combattre par la « gouvernance de l'internet », débattue lors du dernier sommet mondial sur la société de l'information,
 4. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, aux États membres, à la Commission et au Conseil.